



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Nicolas Humi déposée le 7 mai 2024

« Place de la gare : Lausanne cherche sa voie »

Lausanne, le 27 mars 2025

Rappel de l'interpellation

« Alors que la fin du chantier de la gare de Lausanne est prévue pour 2038 avec près de 12 ans de retard, les autorités ont annoncé des mesures minimales pour les usagers et voyageurs. De plus nous sommes toujours dans l'attente d'un planning et d'un retour des arrêts de bus à proximité de la gare.

Selon les prévisions démographiques et de mobilité de la région en 2030, la gare de Lausanne verra un nombre croissant de déplacements par jour s'opérer (Fig.1). Et cette évolution ne pourra pas être mise en pause comme l'a été le chantier. Les aménagements de la place de la gare vont donc rapidement devoir répondre à cette augmentation et cela de la manière la plus adéquate possible.

La place de la gare, avec ses aménagements actuels (Fig.2), ne donne pas entière satisfaction. Quand bien même l'idée de rendre la Place attractive et accueillante est louable, mais cela ne doit pas se faire au dépend de la fonctionnalité d'un tel espace. L'installation de vastes zones d'animations aux dépens du déplacement des arrêts de bus et de taxi pouvait sembler une excellente idée de prime abord. Malheureusement leurs nouveaux emplacements posent un certain nombre de problèmes aux usagers et riverains, y compris les commerçants autour de la place de la gare.

La position des arrêts de bus et des zones taxi (Fig.2) posent un certain nombre de problèmes de sécurité et d'engorgement du trafic au niveau des passages pour piétons et ronds-points étant donné le flux massif de passagers en transit. Les caténaires pour les bus ayant été enlevées, les bus perdent un précieux temps avant de traverser la place de la gare et à sa sortie. Cela sans compter sur le fait que les usagers pressés ou chargés, doivent traverser plusieurs tronçons de route et parcourir plusieurs centaines de mètres avant d'atteindre les arrêts de bus.

Finalement, la vocation d'une place de gare en 2024 et dans le futur, demande une évolution des espaces urbains autour des gares, où les principes d'aménagements visent à favoriser la mobilité en incluant la mobilité durable, l'accessibilité, et à améliorer la qualité de vie des citoyens.

La place de la gare avec ses aménagements actuels ne remplit pas ces rôles et il n'est pas tenable pour les commerçants et les usagers de la gare de rester dans une situation provisoire durant 14 années. Le concept de « ça n'est pas si mal » n'est pas une réponse aux enjeux économiques et de mobilité actuels. En grande partie, une place de gare n'a pas pour vocation d'y séjourner autrement que pour attendre sa prochaine correspondance et donc des espaces d'animations, quand bien même ludiques et attractifs, pourraient raisonnablement faire place à des espaces dédiés à la mobilité.

Tout en étant bien conscient que la période de travaux ne permettra aucun aménagement

définitif, une solution à moyen terme la plus stable possible est souhaitable, en prenant compte les retours d'expériences des différents essais opérés jusqu'à maintenant. ».

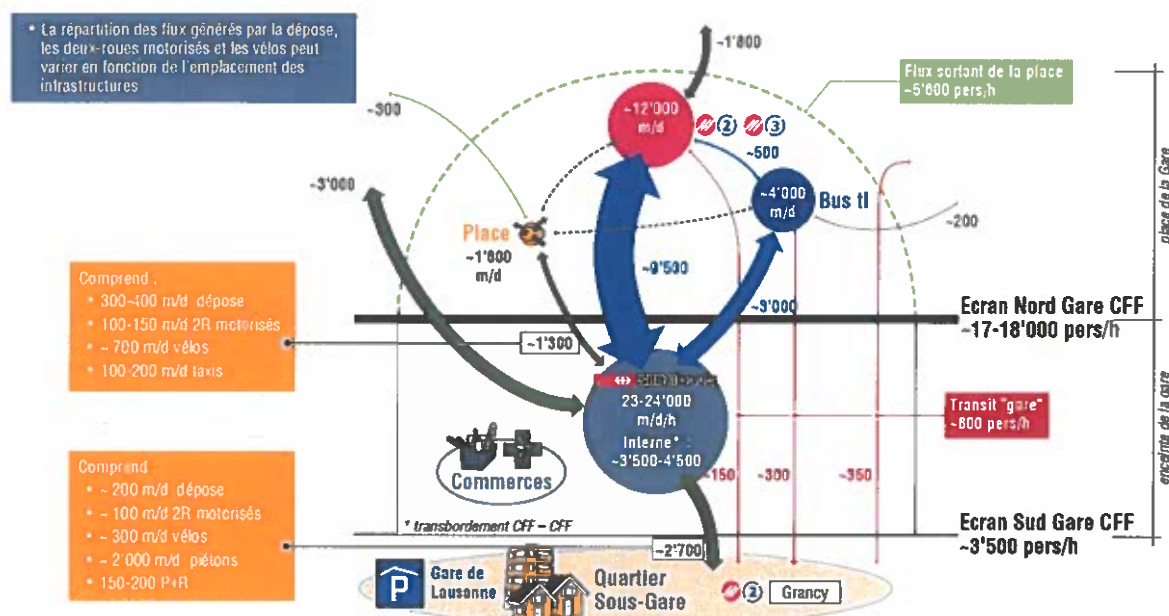


Fig.1 : Projection de la structure des déplacements piétons à l'heure de pointe du matin. © 2012 Transitec



Fig.2 : Aménagements provisoires place de la gare © Ville de Lausanne

Préambule

Les palissades ont été montées par les CFF au début 2022 pour leurs installations de chantier en vue des travaux de l'interface multimodale de la place de la Gare (IMPG). Avec le retard dans ces travaux annoncés à l'automne 2022 par l'Office fédéral des transports (OFT) et les CFF, la Ville a agi de manière proactive pour mettre en place en un temps record les aménagements provisoires de la place. Les objectifs étaient de restituer cet espace public à la population et de préfigurer ce que sera le site après les travaux (espace largement piéton, végétalisation importante, zone de circulation décalée au nord, etc.). La situation actuelle donne raison d'avoir agi ainsi : tout le monde aurait dû supporter presque trois ans des palissades sans activité de travaux derrière. Il y a fort à parier que l'agacement de toutes et tous aurait été encore plus grand. Ainsi, il est erroné de dire que ces espaces publics ont été aménagés au dépend des arrêts de bus et des taxis.

Un planning de référence, comme mentionné à chaque intervention au Conseil communal et dans les réponses récentes aux demandes de ce dernier, existe bel et bien. Il est tenu par les CFF et son évolution est présentée lors des comités de pilotage et de direction Gare de Lausanne (COPIL-CODIR)¹.

La disposition des arrêts de bus et l'offre en stationnement s'adaptent aux contraintes du chantier de la place de la Gare. Pour rappel, les modalités liées aux transports publics sont systématiquement discutées avec les Transports publics de la région lausannoise (tl). La Ville a pu obtenir en 2024 le repositionnement d'arrêts sur l'avenue Louis-Ruchonnet, au plus proche de la gare.

Quant aux taxis, ils sont en face de la gare, ce qui constitue une place de choix.

Pour terminer, les mesures prises pour améliorer la situation ne sont pas minimales. Fin 2024, les partenaires impliqués (Ville, tl, CFF) ont ainsi mis en place une importante signalétique dans les passages inférieurs et sur les palissades de chantier remontées sur l'ouest de la place, afin d'améliorer la circulation et l'orientation des usagères et usagers sur le site. Ces palissades ont également été embellies pour limiter l'impact visuel du chantier. Ces mesures seront reconduites et adaptées dans les prochaines phases du chantier, prévues dans le courant 2025. En 2023, plusieurs mesures d'amélioration des cheminements piétons (sécurisation), de la signalisation routière (marquage, panneaux), de la signalétique et de la propreté sur le site avaient déjà été mises en place. Enfin, pour rappel, nous avons également aménagé fin 2022 des places pour personnes à mobilité réduite (PMR) devant l'entrée Est du bâtiment voyageurs (toujours en place aujourd'hui) ainsi que des zones dépose-minute sur les bas des avenues de la Gare et Louis-Ruchonnet (toujours en place également).

¹ COPIL regroupe l'Office fédéral des transports, CFF-infrastructures, CFF-immobilier, le Canton et la Ville. Le CODIR regroupe les mêmes acteurs plus les tl.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quel est le bilan concret d'Entracte (nombre de commerces présents, d'animations, de publics, etc.) ?

Les aménagements provisoires et les animations sur la place de la Gare ont fait l'objet d'une évaluation externe en 2023, dont les résultats ont été communiqués le 7 mai 2024. Les personnes sondées ont estimé nécessaires les aménagements (à 91%) et les animations (à 68%). L'évaluation, réalisée par un mandataire externe, a porté spécifiquement sur l'appréciation de l'appropriation des aménagements provisoires et des animations. Depuis décembre 2022, 35 manifestations ont été organisées. Le festival BDFIL (26'000 personnes en 2023) et la « silent party » (184 entrées) ont connu les plus grands. La patinoire a rencontré un succès d'estime (tout de même près de 3000 personnes), raison pour laquelle elle n'a pas été reprise. Depuis mai 2024, les CFF ont repris la gestion de ces aménagements provisoires. Aujourd'hui, il n'y a plus de promotion de ces espaces pour des animations ; la Ville répond à des demandes volontaires comme pour le countdown de la Coupe du Monde de basketball U19, l'exposition de photos du Musée olympique, et le service compétent délivre les autorisations conformément à tout ce qui est fait dans le reste de la ville.

Question 2 : Quelles mesures la municipalité envisage-t-elle pour minimiser les désagréments causés par le retard du chantier de la gare jusqu'en 2038 ?

La volonté de la Municipalité est de limiter au maximum les nuisances occasionnées par le chantier CFF, que ce soit pour les riveraines et les riverains, les commerçantes et les commerçants ainsi que les usagères et usagers. Toutefois, il semble nécessaire de rappeler que le chantier de l'agrandissement de la gare de Lausanne est géré par les CFF. Ces derniers sont ainsi responsables de la mise en œuvre des modifications de circulation et de stationnement provisoires sur le domaine public, nécessaires à la réalisation de leurs travaux. Ces mesures sont préalablement discutées et validées avec les services de la Ville. Dans le cadre de chantiers de ce type, le rôle de la Ville de Lausanne en termes de circulation et de stationnement consiste à s'assurer que ces mesures respectent le cadre légal et soient compatibles avec la gestion de la mobilité au sein de l'agglomération. Par ailleurs, le bureau Pôle Gare travaille de concert avec les CFF et les tl, entre autres, pour identifier et réaliser des mesures d'accompagnement de chantier afin de maintenir au maximum la fonctionnalité et l'attractivité de la place et de ses rues connexes (avenues Louis-Ruchonnet, de la Gare, William-Fraisse, rue du Petit-Chêne). Cela passe par un travail : d'entretien rigoureux des espaces publics en chantier ; d'aménagement d'emplacements de stationnement pour les différents besoins dans le périmètre et une signalétique adéquate (dépose-rapide, taxi, livraison, personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques, vélo, moto) ; de maintien des arrêts de bus au plus proche de la gare ; d'embellissement des palissades de chantier ; de garantie de cheminements fluides et sûrs sur la place. Ces mesures seront adaptées selon les phases du chantier de la gare. De telles mesures d'accompagnement du chantier CFF sont également mises en place au sud de la gare, sur la rue du Simplon et la place des Saugettes.



Question 3 : Durant les 14 ans que dureront les travaux de la gare existe-t-il un plan prévoyant de rendre l'accessibilité des transports au plus proche des passagers de la gare et ce de manière la plus pérenne possible ? Quand les arrêts de bus seront-ils ramenés au centre de la place ?

Selon les tl, les besoins des installations de chantiers des CFF ne permettaient pas le maintien des arrêts de bus au centre de la place pendant les travaux. Les arrêts ont ainsi été délocalisés sur le bas des avenues de la Gare et Louis-Ruchonnet, en les plaçant aussi près que possible de la gare. L'arrêt dans le sens descendant de l'avenue Louis-Ruchonnet a été rapproché début 2024. Dans le sens montant, l'arrêt de la ligne 21 a été déplacé sur le bas de l'avenue de la Gare, au même endroit que l'arrêt des lignes 3 et 20, en évitant que le battement en fin de parcours se fasse à la gare, mais ailleurs sur la ligne. Une meilleure signalétique de ces arrêts a également été mise en place fin 2024. Lors des différentes phases de chantier de la place de la Gare, la Ville et ses partenaires veilleront à garantir la meilleure accessibilité possible aux arrêts de bus et aux différentes offres de stationnement. Si le calendrier de référence V6 est respecté (l'OFT donne l'autorisation ce printemps pour les travaux du sous-sol de la Place de la Gare et les CFF commencent les travaux dans la foulée cette année), les arrêts de bus se retrouveront sur la place de la Gare dès la fin du chantier, c'est-à-dire en 2034.

Question 4 : La municipalité a-t-elle été sollicitée par les commerçants installés aux abords de la place de la gare ? Si oui, pour quels motifs et y a-t-elle donné suite et en prenant quelles mesures ?

Les CFF mènent une politique proactive, dès le début du projet, auprès des riverains de leurs différents chantiers, dont les commerçantes et commerçants font partie. Ces derniers sont régulièrement informés des chantiers à venir et conviés à des séances d'information. La Ville assiste également à ces séances.

Les commerçantes et commerçants, comme tout un chacun, sont également en contact direct avec le bureau Pôle Gare pour toute requête en lien avec les projets ou les travaux au sein du Périmètre Pôle Gare. Depuis 2022, les sollicitations concernent essentiellement le stationnement et la signalétique.

La Ville est donc aussi proactive dans l'information et l'implication de ce public cible : les commerçantes et commerçants font également l'objet de mesures de communication spécifiques, portées par la Ville. Ils ont notamment été invités à une séance d'information avant l'inauguration des aménagements provisoires sur la place de la Gare le 23 décembre 2022. Ils ont aussi été invités par la Ville à proposer des stands ou une action de leur choix dans le cadre d'une manifestation ad hoc pour les commerçantes et commerçants organisée par le bureau Pôle Gare en septembre 2023. Cinq commerçantes et commerçants ont saisi cette opportunité. Au demeurant, les commerçantes et commerçants avaient aussi la possibilité, comme tout porteur de projet, d'organiser une ou des manifestations sur la place de la Gare ou sur la place des Saugettes dans le quartier Sous-gare.

En 2024, plusieurs commerçants sis autour de la Gare ont rencontré la Ville pour identifier des mesures d'amélioration de la circulation et du stationnement dans les secteurs. Ce qui a débouché sur des modifications de l'offre de stationnement sur l'avenue de la Gare et une meilleure délimitation des places taxis et livraison.

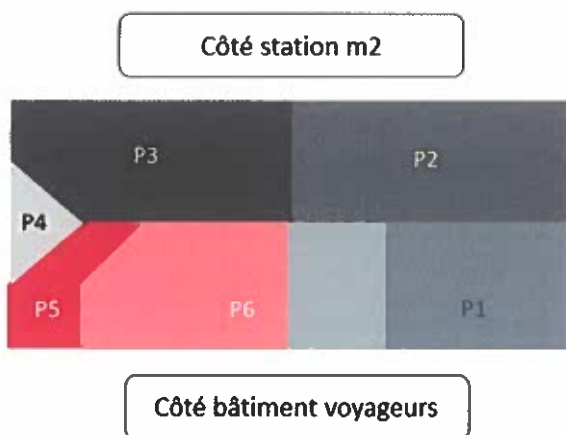
Enfin, nous avons également initié des échanges réguliers avec la Société coopérative des commerçants lausannois pour leur présenter en amont les projets Pôle Gare, notamment celui de la place de la Gare et rues connexes en 2024.

Question 5 : L'enlèvement des aménagements à l'esthétique proche d'une "zone à défendre" est prévu pour quand ?

Les aménagements provisoires sur la partie ouest de la place ont été démantelés fin 2024 pour permettre la réinstallation du chantier et le démarrage des travaux sur le bâtiment formant la pointe Ruchonnet (création d'un accès au futur sous-sol de la place de la Gare). A ce jour, il est prévu de démanteler les aménagements provisoires sur la partie est de la place dans le courant de l'été 2025, afin de permettre le démarrage des travaux du futur sous-sol de la place de la Gare dans la foulée.

Question 6 : Ne faudrait-il pas rétablir l'ancien fonctionnement de la place vu l'absence de calendrier ? Si non, pour quelles raisons ?

Comme évoqué, un calendrier de référence existe. Avec la reprise du chantier par les CFF fin 2024 sur la pointe Ruchonnet et le démarrage des travaux du futur sous-sol de la place de la Gare courant 2025, il n'est pas opportun de rétablir la place dans son ancien fonctionnement. En effet, la construction du sous-sol va se réaliser en 6 phases principales de chantier qui occuperont une grande partie de la place, l'espace restant permettra de maintenir d'une part le trafic, et d'autre part le stationnement à usage public (PMR, taxi, livraison, vélo).



Phases des travaux de construction de l'IMPG

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Nicolas Hurni.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 27 mars 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

S. Affolter